

## VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSÉANCE DU 22 MAI 2024

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 33  
\*\*\*

En vertu de l'article L.2131-1 du  
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la  
convocation à la présente séance a été  
adressée aux conseillers municipaux en  
date du 15 mai 2024

et atteste que le présent document a  
été publié par voie électronique le

**27 MAI 2024**

transmis en Sous-Préfecture le

**24 MAI 2024**

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,



Laurence BERNARD

**Présents** : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI  
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES,  
M. PRACA, Maires-Adjointes,  
M. GALPIN, M. BESSETTES, Mme CLARKE, M. LELUBRE, Mme WEILL-  
LOGEAY, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,  
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, Mme DE CHABOT, M. CHARLES,  
Mme THEBAUD, M. BIZET, Mme HERBERT, Conseillers Municipaux,

**Pouvoirs** :

Mme JOURDRIN, pouvoir remis à M. FOURNIER  
Mme BESSE, pouvoir remis à M. DOAN  
Mme SERIEYS, pouvoir remis à M. AMADEI  
M. MANUEL, pouvoir remis à Mme MORAINÉ  
Mme BEHA, pouvoir remis à Mme DESFORGES  
Mme CAMPION, pouvoir remis à M. PRACA  
M. SIMONIN, pouvoir remis à Mme DE BROSSES  
M. BUYS, pouvoir remis à Mme THEBAUD

**Absents** :

M. LEPUT

**Secrétaire de séance** : M. GALPIN

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de  
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 27  
mars 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La  
séance est levée à 22 heures 45.

N° 24-3-8

**OBJET****AFFECTATION DES RESULTATS 2023  
BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

M. BESSETTES rappelle que le vote du compte administratif et du compte de gestion  
constitue l'arrêt des comptes de la commune.

Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le  
résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin  
(compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en  
excédent de fonctionnement reporté (reports à nouveau compte 002) ou en dotation  
complémentaire de réserves (compte 1068).

M. BESSETTES expose au Conseil Municipal qu'en application de cette procédure, les  
résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats  
définitifs lors du vote du compte administratif.

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20240522-24-3-8-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2024  
Date de réception préfecture : 24/05/2024

Vu les articles L 2311-5, R 2311-11 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances - Ressources Humaines - Administration Générale réunie le 13 mai 2024,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 28 voix pour et 4 abstentions (M. Buys pouvoir à Mme Thébaud, Mme Thébaud, M. Bizet, Mme Herbert) :

**DÉCIDE** d'affecter les résultats 2023 ainsi qu'il suit et en fonction des éléments suivants:

- ✓ Le déficit de la section d'investissement,
- ✓ Les restes à réaliser de la section d'investissement (dépenses et recettes),
- ✓ L'excédent de fonctionnement 2023 disponible,

Selon le tableau ci-dessous :

<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2023 BUDGET PRINCIPAL</b>	
Déficit d'investissement 2023 (chapitre 001 en dépenses d'investissement)	-2 851 790,89
Restes à réaliser dépenses (chapitres 20,21,23,45 et 204)	-1 938 746,75
Restes à réaliser recettes (chapitre 13 et 45)	819 844,94
Solde : besoin de financement de la section d'investissement	-3 970 692,70
Excédent de fonctionnement 2023	6 617 917,81
Besoin de financement section investissement (1068)	-3 970 692,70
Soit un excédent de fonctionnement 2023 disponible (chapitre 002)	2 647 225,11

**DÉCIDE** de reprendre ces résultats au budget supplémentaire 2024.



Fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line extending to the right, and a curved line underneath.

Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20240522-24-3-8-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2024  
Date de réception préfecture : 24/05/2024